CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 401**	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Literary Translation-English
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Contexts

* Cours bilingue

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.9.3.4.1.4 Certificat (Cert.) traduction option espagnol vers le français (30 unités)

Ce certificat en traduction (option espagnol vers le français) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission devront suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent d'autre part une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

Examen d'admission

Cours obligatoires (27 unités)

CCTR 227	(3)	Spanish Translation 1
CCTR 232	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 233	(3)	Techniques: Rédaction pour traducteurs
CCTR 317	(3)	Comparative Stylistics: Spanish/English/French
CCTR 331	(3)	Translation Theory/Practice
CCTR 333	(3)	Spanish Translation to French
CCTR 340	(3)	Introduction to Spanish Text Revision
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 437	(3)	Spanish Translation 3

Cours complémentaires (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCOM 205	(3)	Communication in Management 1
CCTR 230	(3)	Précis-Writing / Contraction: texte
CCTR 401**	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Literary Translation-English
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Contexts

** Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.9.3.4.1.5 Certificat (Cert.) traduction option espagnol vers l'anglais (30 unités)

Ce certificat en traduction (option espagnol vers l'anglais) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission devront suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent d'autre part une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

Examen d'admission

Cours obligatoires (27 unités)

Spanish Translation 1

3 unités parmi les cours suivants :

CCOM 205	(3)	Communication in Management 1
CCTR 230	(3)	Précis-Writing / Contraction: texte
CCTR 401*	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Literary Translation-English
CCTR 500*	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Contexts

* Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

4.9.3.4.2 Certificat d'études supérieures en traduction juridique

Démarquez-vous dans le milieu des affaires et du droit en approfondissant vos compétences en traduction juridique.

Le certificat d'études supérieures en traduction juridique est conçu pour outiller les étudiants et les professionnels qui rédigent et traduisent des documents en contextes plurilingues. À l'aide d'outils d'aide à la traduction, de techniques d'apprentissage innovantes et sous la direction de professeurs expérimentés, vous pourrez acquérir les connaissances qui feront la différence dans votre plan de carrière.

4.9.3.4.2.1 Certificat d'études supérieures en traduction juridique : Critères généraux

Le certificat d'études supérieures en traduction juridique comprend deux (2) cours obligatoires et trois (3) courses complémentaires. Le programme est conçu pour outiller les étudiants et les professionnels qui travaillent dans les communautés juridiques et commerciales pour rédiger et traduire des documents en contextes de bureaux plurilingues. À l'aide d'outils d'aide à la traduction, de techniques d'apprentissage innovantes et sous la direction de professeurs expérimentés, les étudiants pourront acquérir les connaissances qui feront la différence dans leur plan de carrière.

4.9.3.4.2.1.1 Conditions d'admission

Pour être admis au Certificat d'études supérieures en traduction juridique :

1. Les candidats doivent réussir l'*examen d'admission* au Certificat d'études supérieures en traduction juridique.
2. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne pondérée cumulative (MPC) de 3,0 sur 4,0.*

   *** Si votre MPC est inférieure aux exigences exposées ci-dessus, veuillez joindre à votre demande d'admission et à votre relevé de notes les documents mentionnés ci-dessous pour que votre candidature soit prise en considération.**

   a) Lettre d'intention : lettre d'une ou deux pages, a simple interligne, rédigée en français ou en anglais, expliquant les points suivants :

   - ce qui vous intéresse dans ce programme ;
   - vos connaissances pertinentes au programme ;
   - vos champs d'intérêt dans le domaine d'études et les raisons motivant votre choix de ce programme d'études ;
   - la façon dont vous planifiez utiliser cette formation dans votre emploi actuel ou dans votre profession future ;
   - une description de votre expérience professionnelle et de sa pertinence, le cas échéant, pour le programme choisi ;
   - les prix reçus et autres contributions ;
   - toute autre information pertinente à votre demande d'admission.

   b) Curriculum Vitae

   c) Deux lettres de recommandation : au moins une lettre provenant d'un employeur actuel ou antérieur.

   Les pièces justificatives doivent être envoyées à l'adresse suivante :

   Services au clients – Admissions et collation des grades
   École d'éducation permanente
   688, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1125
   Montréal QC H3A 3R1 Canada

3. Si vous avez étudié à l'extérieur du Canada, nous vous encourageons fortement à faire une demande de reconnaissance de votre diplôme auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec par le biais de l'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les responsables par téléphone au 514 864-9191 ou en ligne à *www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html*.

   Si vous avez obtenu avec succès un diplôme de premier cycle dans un établissement agréé à l'extérieur du Canada et souhaitez faire une demande d'admission au présent programme pour lequel une MPC minimale est requise, veuillez consulter le site suivant pour obtenir de l'information sur les équivalences de diplômes étrangers : *www.mcgill.ca/gradapplicants/international/apply/equivalency*.

4.9.3.4.2.1.2 Formalité d'admission

Veuillez consulter *École d'éducation permanente* > *Par où commencer* > *Critères d'admission* > *section 3.3.1: Formalités d'admission : certificats et diplômes de premier cycle et d'études supérieures d'éducation permanente*.

4.9.3.4.2.1.3 Exigences de résidences et reconnaissance d'équivalences

Les étudiants sont soutenus de compléter au moins quatre (4) cours du programme à l'Université McGill. Un étudiant peut faire reconnaître un (1) cours en équivalence pour des études comparables ré

CCLW 511	(3)	Law 1
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
CCTR 601**	(3)	Independent Studies
CPL2 524	(3)	Introduction: International Business

4.9.3.4.3 Diplôme d'études supérieures en traduction

Nota : Ce programme est actuellement fermé aux admissions.

(aux admi/F0 8 Tf(/T1/F2 8.1 Tf(aux admi)Tj/F0 8 Tf(/T1/F2 8.1 Tf(aux admin traduction)Tj1 0 0 of 1 221.949 663CCT95m59008 i1 0fre une formcticumuni 1 221.949 66.08754m59008 i1 0v 1 221.949 66.7.69.359008 i1 0ersitaire d Pr le doma1 0 de laon

é aux admissions, aux admiemuni 1 221.949 6461.12Tm564 T9 (

688, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1125
Montréal QC H3A 3R1 Canada

3. Si vous avez étudié à l'extérieur du Canada, nous vous encourageons fortement à faire une demande de reconnaissance de votre diplôme auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec par le biais de l'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les responsables par téléphone au 514 864-9191 ou en ligne à *www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html*.

   Si vous avez obtenu avec succès un diplôme de premier cycle dans un établissement agréé à l'extérieur du Canada et souhaitez faire une demande d'admission au présent programme pour lequel une MPC minimale est requise, veuillez consulter le site suivant pour obtenir de l'information sur les équivalences de diplômes étrangers : *www.mcgill.ca/gradapplicants/international/apply/equivalency*.

4. Les candidats doivent réussir l'examen d'admission au diplôme d'études supérieures (consultez le site *www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/etudes-en-traduction*).

4.9.3.4.3.1.2 Formalités d'admission

Veuillez consulter *École d'éducation permanente* > *Par où commencer* > *Critères d'admission* > *section 3.3.1: Formalités d'admission : certificats et diplômes de premier cycle et d'études supérieures d'éducation permanente*.

4.9.3.4.3.1.3 Exigences de résidences et reconnaissance d'équivalences

Les étudiants sont tenus de suivre au moins 70 % de l'ensemble du programme à l'Université McGill. Un étudiant peut faire reconnaître jusqu'à 9 unités en équivalence pour des études comparables réussies depuis moins de cinq ans.

Les étudiants qui ont obtenu une reconnaissance d'équivalences ou des exemptions ne sont pas autorisés à s'inscrire aux cours visés par la reconnaissance d'équivalences ou l'exemption.

Une description officielle des cours suivis ailleurs et des notes obtenues doit accompagner la demande écrite de reconnaissance d'équivalences.

4.9.3.4.3.1.4 Durée des études

Le programme doit normalement être terminé dans les quatre années suivant l'admission. Les étudiants qui dépassent cette limite peuvent demander par écrit une prolongation, laquelle peut être consentie dans certains cas particuliers avec l'approbation du directeur.

4.9.3.4.3.1.5 Exigences quant aux résultats universitaires

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- dans chaque cours prévu au programme. Cette exigence est conforme au système de notation des programmes des cycles supérieurs en vigueur à l'Université. Pour plus d'information, veuillez consulter *Ressources et politiques de l'Université*.
2. Les étudiants peuvent reprendre un cours une seule fois.
3. Les étudiants qui obtiennent plus d'une note insuffisante devront abandonner le programme.
4. Les étudiants doivent assister au moins aux 2/3 des cours.
5. Après avoir réussi tous leurs cours, les étudiants doivent se présenter à un examen de synthèse.

4.9.3.4.3.1.6 Étudiants à statut particulier

Les membres de l'*Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* ou les étudiants suffisamment qualifiés qui ne souhaitent suivre que certains cours sans être nécessairement admis au diplôme d'études supérieures en traduction peuvent s'inscrire à titre d'étudiants à statut particulier, avec la permission de l'unité *Traduction et expression écrite*. Pour plus de renseignements s'appliquant aux étudiants à statut particulier, se reporter à *École d'éducation permanente* > *Par où commencer* > *Critères d'admission* > *Étudiants à statut particulier* > *section 3.8.2: Cours d'études supérieures*.

4.9.3.4.3.2 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) traduction option anglais-français (30 unités)

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel délivré par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Examen d'admission

Cours obligatoires (18 unités)

CCTR 503	(3)	Translation Studies (English/French/Spanish)
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 526	(3)	Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
CCTR 527	(3)	History of Translation/Histoire de la traduction
CCTR 529	(3)	Text Revision/Révision: Texte 02

Cours complémentaires (12 unités)

12 unités à choisir comme suit :

9 unités parmi les cours suivants :

CCTR 511	(3)	Traduction Spécialisée 1
CCTR 515	(3)	Les Classiques Anglais
CCTR 517	(3)	Histoire Différentielle: Français
CCTR 533	(3)	Specialized Translation (English/French)

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 500	(3)	Translation Practicum
CCTR 519	(3)	Guided Cultural Reading / Lectures culturelles dirigées
CCTR 528	(3)	Current Cultural Topics
CCTR 601	(3)	Independent Studies

Examen de synthèse obligatoire :

La dernière composante du programme consiste à la présentation du portfolio des meilleurs travaux de l'étudiant.

CCTR 551	(0)	Comprehensive Evaluation/Évaluation globale

4.9.3.4.3.3 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) en traduction option français — anglais (30 unités)

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel délivré par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Examen d'admission

Cours obligatoires (18 unités)

CCTR 503	(3)	Translation Studies (English/French/Spanish)
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 526	(3)	Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
CCTR 527	(3)	History of Translation/Histoire de la traduction
CCTR 529	(3)	Text Revision/Révision: Texte 02

Cours complémentaires (12 unités)

12 unités à choisir comme suit :

9 unités parmi les cours suivants :

CCTR 512	(3)	Specialized Translation 1
CCTR 516	(3)	French Canon in Translation
CCTR 518	(3)	Differential History of English
CCTR 533	(3)	Specialized Translation (English/French)

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 500	(3)	Translation Practicum

CCTR 551	(0)	Comprehensive Evaluation/Évaluation globale

4.9.3.4.3.5 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) traduction option espagnol — anglais (30 unités)

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel délivré par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréé

Les détenteurs du certificat en traduction et du diplôme d'études supérieures en traduction désireux de s'inscrire comme étudiants à l'OTTIAQ ou de présenter une demande d'agrément en traduction sont priés de communiquer avec la coordonnatrice à l'agrément au 514-845-4411 ou 1-800-265-4815, poste 223.

OTTIAQ
2021, av. Union, bureau 1108
Montréal QC H3A 2S9
Téléphone : 514-845-4411
Télécopieur : 514-845-9903
Courriel : *info@ottiaq.org*
Site Internet : *http://ottiaq.org*